

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2019

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, un règlement portant le numéro 01-2019.

Ce règlement décrète le taux de la taxe foncière et les tarifications ou compensations pour l'année 2019.

Ledit règlement 01-2019 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 15 janvier 2019.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à La Conception le 15 janvier 2019.

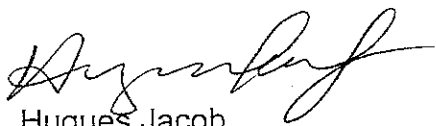


Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Hugues Jacob, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 janvier 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 janvier 2019.



Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier